

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fructose 51% w/w SL

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: 158/22/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0029032-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Attractif guêpes et mouches
Attractif guêpes et mouches Conc
Guêpe Clac Conc
Muscattract
Vespattract
Fructolure
Vesparex
Wasp Attract
Wasp Lure
Fructose 51% w/w SL
Desintec Fly & Wasp Attractant
Insect Attractant
Wespenfalle
MuscaDrink Forte
VespaDrink Forte

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation	158/22/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0029032-0000	
Date de l'autorisation	04/08/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ARMOSA SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2326 - D-Fructose
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Substance active	1425 - Acide acétique
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-Fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	51,03

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide acétique		Substance active		200-580-7	0,9

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – liquide concentré

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Attractif guêpes et mouches

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Espèces des genres Vespa et Vespula
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Espèces du genre Drosophila
Nom commun: Mouches des fruits
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Intérieur et extérieur : intérieur et extérieur autour des bâtiments. Pour lutter contre la mouche des fruits, il peut être utilisé non dilué dans tous les endroits où celles-ci créent une gêne : hôtel, restaurants, cuisines, cuisines collectives, supermarchés, magasins de fruits et légumes, ...</p> <p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: A utiliser avec un piège adéquat. Le produit doit être dilué pour lutter contre les guêpes et les mouches et versé dans un piège. Le produit ne doit pas être dilué pour lutter contre la mouche des fruits (Drosophilae) et versé dans un piège.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Utilisation contre les mouches et les guêpes : mélanger 100 ml de produit avec 300 ml d'eau. A adapter en fonction de la taille du conditionnement (par exemple 50 ml + 150 ml d'eau en cas de conditionnement de 50 ml). Utilisation contre les mouches des fruits : verser 50 ml de produit non dilué dans le piège pour couvrir une surface de 2 m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Flacon en verre : 50 ml à 5 L. Flacon PEHD : 50 ml à 5 L. Flacon PE/PA : 50 ml à 5 L. Sachet PE/PP : 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 ml (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L ; boîtes en carton jusqu'à 2,5 L ; Sacs (PE ou PP) jusqu'à 2,5 L).</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.
En cas de forte infestation, utilisez un piège à mouche contenant 500 ml de produit. Ce type de piège peut être utilisé pour 25 m².
Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Conserver hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).

Ne pas utiliser loin des habitations.
Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles :

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours :

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement :

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Équipement de protection : Ne pas entreprendre quoique ce soit sans équipements de protection adaptés

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux du domaine public.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Tenir au frais.
Protéger du gel.
Protéger de la lumière.
Durée de conservation : 2 ans.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir conditions spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir conditions spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir conditions spécifiques

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir conditions spécifiques

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir conditions spécifiques

6. Autres informations

/
